

RESTO

Bimpli



Guide spécial commerçants

Tout savoir sur
la gestion de mes chèques
Bimpli Resto **au 1^{er} mars**

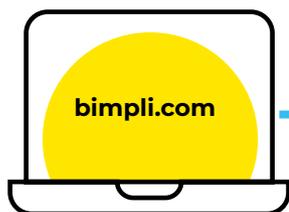


1

La commande de mes bordereaux



Ma commande en 3 étapes !



1

Je me connecte sur mon espace commerçants Bimpli.

2

Je passe ma commande en choisissant :

un pack de 12 bordereaux avec ou sans enveloppes Chronopost dédiées aux titres-restaurant.

OU

un pack de 30 bordereaux avec ou sans enveloppes Chronopost dédiées aux titres-restaurant.

3

Je choisis mon adresse de livraison.

Je suis livré(e) sous 10 jours ouvrés après ma commande.
Et voilà !

Pourquoi choisir les enveloppes Chronopost dédiées aux titres-restaurant ?

- > Si je choisis d'adresser mes titres via la nouvelle solution Chronopost dédiée aux titres-restaurant, celle-ci impose l'utilisation d'enveloppes Chronopost sécurisées pour le dépôt en Relais Pickup et agence Chronopost.

Cette solution intègre l'assurance : je serai alors remboursé du montant de mes titres Bimpli en cas de perte ou de vol.

 **chronopost Pickup**

Partie à conserver

N° de remise : _____ Date : ... / ... / ...

Remise n° : _____

Quantité : _____

Montant : _____

Merci d'utiliser une encre noire pour remplir le chapitre ci-dessus.

Pour votre sécurité, merci d'inscrire un numéro de titre sur chaque bordereau en regard dans votre remise (9 chiffres de droite du signe d'identification).

UP : _____

BIMPLI : _____

SODEXO : _____

EDENRED : _____

Bordereau de remise : Titre Restaurant, CAP - Titre de Services

Date de remise : _____

N° de remise : _____

Quantité de titres : _____

Montant total : _____



IMPORTANT :

- Les bordereaux peuvent être commandés uniquement sur mon espace commerçants.
- Les bordereaux commandés me permettent d'effectuer une remise unique contenant tous les titres de tous les émetteurs sans distinction.
- Les anciens bordereaux CRT restent utilisables jusqu'au 1^{er} Mai.

La préparation de mes remises



Afin de sécuriser mes titres et d'assurer mes remboursements, je dois suivre ces règles d'or.

1. Un client me règle en titres-restaurant :

- avant d'encaisser mes titres, **je vérifie les points de sécurité** communiqués dans la fiche de sécurité disponible sur mon espace commerçants.



- lors de l'encaissement des titres, **j'appose immédiatement mon cachet commercial sur le recto** de chaque titre sur la partie supérieure droite. Cette sécurité permet d'éviter l'utilisation des titres en cas de vol dans ma caisse et d'identifier les titres au centre de traitement.

La déclaration et le dépôt de mes remises

1. Je choisis l'envoi de mes remises via la solution Chronopost dédiée aux titres-restaurant.

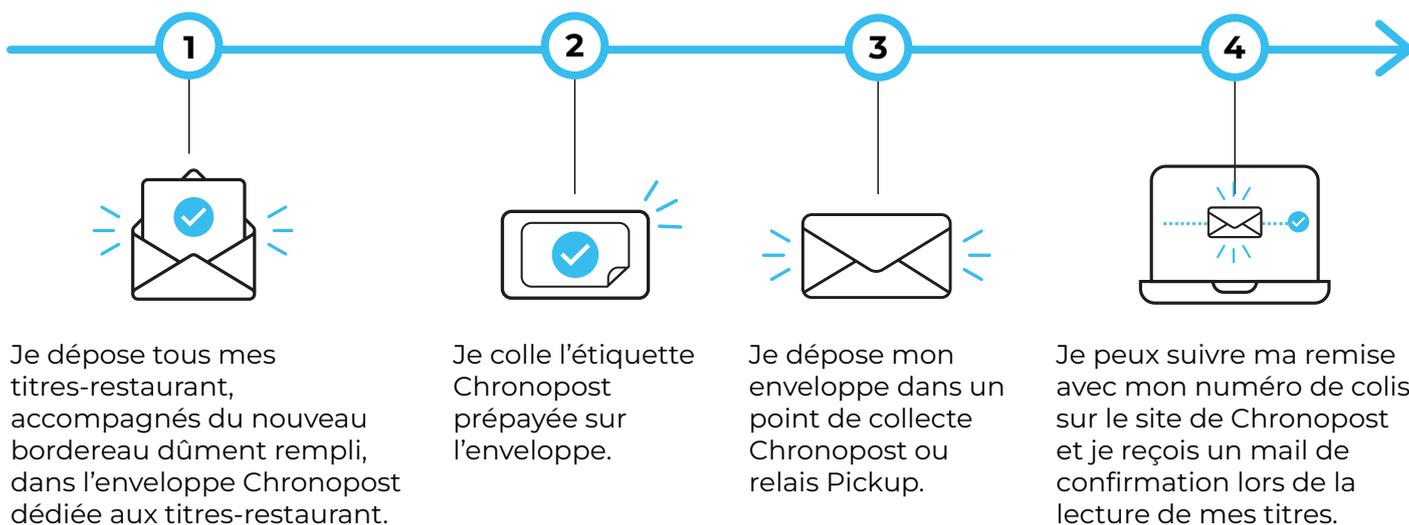
Comment déclarer mes remises ?



Une fois mes bordereaux (et enveloppes sécurisées) reçus, **je déclare mes remises sur mon espace commerçants Bimpli :**

- ✦ en renseignant le N°de bordereau.
- ✦ en indiquant la quantité de titres par émetteur et le montant total de titres par émetteur.
- ✦ en choisissant le point de collecte Chronopost ou Relais Pickup près de chez moi.
- ✦ et j'obtiens une étiquette prépayée à imprimer et à coller sur mon enveloppe Chronopost sécurisée.

Comment envoyer mes remises



Au revoir les anciens points de collecte...



BONJOUR LE PETIT NOUVEAU !



Vos points de collecte évoluent pour un large réseau de proximité avec 16 000 relais Pickup et Chronopost !

4

points clés à retenir

avec la solution Chronopost
dédiée aux titres-restaurant

1



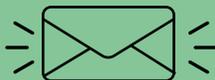
Grâce à la solution **Chronopost** dédiée aux titres-restaurant, **mes remises seront assurées en cas de perte ou de vol.**

2



En déclarant mes remises sur mon espace commerçants Bimpli, **je peux déclarer les titres de tous les émetteurs sans distinction.**

3



Les titres de tous les émetteurs peuvent être envoyés dans **une seule et même enveloppe.**

4



L'étiquette prépayée peut être imprimée de chez moi ou dans l'un des centres de collecte Chronopost ou relais Pickup disposant de ce service.

2. Je peux aussi envoyer mes titres par mes propres moyens (via mon transporteur de fonds ou mon prestataire Sogec / BH Technologies...).

- ❖ Rien ne change dans mes process actuels, à l'exception de l'adresse du **nouveau prestataire** de lecture des titres et du nouveau bordereau.
- ❖ L'assurance n'est pas incluse.

Mes remboursements et facturations



Concernant mes remboursements :

- > les frais Bimpli sont déduits de mes remboursements.
- > **NOUVEAU** : mes remboursements sont réglés uniquement par virement.

Concernant ma facturation :

- > 6 taux appliqués selon le circuit de règlement choisi avec assurance (solution Chronopost dédiée aux titres-restaurant) ou sans assurance (envoi par mes propres moyens).

	Délai de remboursement ⁽¹⁾	Taux de prestation applicable sur le montant de la remise de chèques Bimpli Resto en France métropolitaine	
> Circuit Express	Remboursement sous 3 à 5 jours	Taux appliqué sans assurance ⁽²⁾	Taux appliqué avec assurance ⁽³⁾
> Circuit Standard	Remboursement sous 7 jours		
> Circuit Lent	Remboursement sous 21 jours		

L'intégralité de la grille tarifaire vous sera communiqué dans quelques jours.

- > Une refacturation à l'euro près des frais de traitement du prestataire de lecture des titres (commande de bordereaux, traitement des titres, mise en conformité...).
- > Un abonnement mensuel correspondant à la ré-internalisation des missions de la CRT (support, plateforme technique, prestation marketing...).



IMPORTANT :

Des changements pour vos remboursements !

Les remboursements par chèque s'arrêtent au 1^{er} mars 2023. Pour continuer à percevoir vos remboursements, **vous devez renseigner impérativement vos coordonnées bancaires sur votre espace commerçants.**

(1) Le délai de remboursement des titres conformes court, en jours ouvrés, à partir de la date de réception de votre remise, laquelle vous sera notifiée par email.

(2) Taux applicable lorsque vous choisissez d'adresser vos titres-restaurant par vos propres moyens.

(3) Taux applicable lorsque vous choisissez d'adresser vos titres-restaurant via la solution Chronopost dédiée aux titres-restaurant.

Le taux avec assurance intègre la garantie perte ou vol. En cas de perte ou vol, et sous réserve du respect de la procédure d'utilisation de la solution Chronopost dédiée aux titres-restaurant (remise des titres-restaurant dans une enveloppe sécurisée et déclaration en ligne depuis votre espace commerçants, du nombre et montant des titres-restaurant contenus dans la remise) vous êtes intégralement remboursé de votre remise.

L'affiliation d'un nouveau point de vente

La procédure d'agrément auprès de la CNTR (Commission Nationale des Titres Restaurant) reste inchangée. Bimpli sera automatiquement informé de cet agrément.

Pour affilier un nouveau point de vente au réseau Bimpli.

- Dès l'obtention de mon agrément, **Bimpli m'envoie un email avec le lien sécurisé d'affiliation** pour accepter les titres Bimpli Resto dans mon établissement.
- Je suis automatiquement **redirigé vers le parcours d'affiliation en ligne**, accessible depuis la page d'accueil de mon espace commerçants.

En complément, un kit d'affiliation m'est envoyé par voie postale dès l'agrément de mon nouveau point de vente.

Je recevrai :

- ✓ mes 3 premiers bordereaux de remise,
- ✓ mes 3 premières pochettes Chronopost sécurisées,
- ✓ un guide détaillant l'acceptation des titres Bimpli,
- ✓ la notice de sécurité des chèques,
- ✓ une vitrophanie à apposer sur ma vitrine.



IMPORTANT :

Pour une meilleure communication, merci de bien **renseigner votre adresse mail** lors de votre demande d'agrément.



Une question ? Un conseil ? Envie de nous dire bonjour ?



Appelez-nous 0 820 220 103

service 0,09 cts / min + prix d'un appel
Du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00

ou



Consultez notre FAQ sur bimpli.com

depuis votre espace commerçants